

L

Bulletin de la section académique du SNES
15, rue Dobrée - 44100 NANTES
tél. 02 40 73 52 38
e-mail : s3nat@snes.edu sur le Web : www.nantes.snes.edu

N°39 - août 2021 - Prix du numéro : 1.50€

Edito

Se mobiliser dès la rentrée

L'été, marqué par le dérèglement climatique à défaut d'avoir été vraiment estival, ne fut pas, comme on s'en doutait, un long fleuve tranquille.

L'année scolaire qui démarre, sous la menace d'un nouveau variant, sera la 3ème année marquée par le Covid. Pourtant, non seulement il n'y aura pas davantage de moyens pour pallier ces années difficiles. Ils seront même moindres, avec la suppression de 1883 postes tandis que les effectifs d'élèves augmentent. Cherchez l'erreur ! Le ministère recommence par contre à jongler avec les AED comme variable d'ajustement : tentative pour rendre le protocole moins indigent ? Au-delà du sanitaire, concrètement, pour cette rentrée, il n'y a rien ! Rien d'autre que le mépris habituel et les effets d'annonces dans la presse ...

Et la situation est inquiétante : alors que l'attractivité de notre profession est un lointain souvenir, l'horizon dessiné par Jean-Michel Blanquer empire les choses. En effet, la réforme des concours et de la formation se traduit par une dégradation très nette de l'entrée dans le métier, une déstructuration de la formation qui, sous couvert d'une professionnalisation, se traduit par un contrôle très marqué et

très prescriptif. La pseudo-revalorisation n'est pas faite pour améliorer cette faible attractivité. En effet, nous ne nous contentons pas de modiques primes, ne touchant que 58% de la profession. Cette obole laisse une grande partie des personnels de côté et ne répond pas à notre exigence d'une véritable revalorisation des carrières à la hauteur de la chute de pouvoir d'achat, grâce au dégel du point d'indice et à la réécriture des grilles.

Nous appelons donc, dès la rentrée, à prendre la parole lors des plénières, à faire remonter les situations, à se rassembler lors des heures d'informations syndicales et à construire collectivement les conditions de l'action, rendue possible par le préavis déposé dès la rentrée, courant jusqu'à la journée intersyndicale du 23 septembre, avant le mouvement interprofessionnel du 5 octobre pour nos salaires, nos emplois, et nos conditions de travail et d'études. Ces mobilisations se devront d'être massives pour faire entendre nos revendications et peser sur les échéances futures.

Nelly Hervouet, août 2021

Sommaire

- 1..... Éditorial
- 2-3... Rentrée 2021
- 4-5... RDVC - Mutations
- 6 Non titulaires - AESH
- 7..... Stages académiques
Résultats des élections internes
- 8..... Contacts

EDUCATION NATIONALE

23 SEPTEMBRE 2021

INTERPRO (privé/public)

5 OCTOBRE 2021

**GRÈVES
ET
MANIFESTATIONS**

Retrouvez le SNES sur le web



le site national
www.snes.edu



le site académique
www.nantes.snes.edu



La rentrée 2021 est la seconde rentrée marquée par la crise sanitaire. Depuis un an déjà, le SNES-FSU exhorte le Ministre à préparer la rentrée scolaire. Or, force est de constater qu'on en est loin ...

Protocole, protocole ...

Le protocole sanitaire applicable à cette rentrée prévoyant 4 niveaux a été publié le 28 juillet, alors que les personnels de l'Education Nationale étaient partis en vacances, ne permettant pas une appropriation anticipée de ce nouveau - énième - protocole. L'ensemble s'avère bien insuffisant. Par exemple, aucune indication n'est donnée sur les critères requis pour le passage d'un niveau à un autre. Personnels, mais aussi médecins et scientifiques, les réclament pourtant : seraient-elles et ils trop exigeant.es ? Non, bien sûr ! Il s'agit simplement de disposer d'éléments permettant d'anticiper, et donc de mieux organiser, le passage d'un niveau à un autre. Nous le savons tout.es : le passage de l'enseignement présentiel à l'enseignement hybride ne s'improvise pas ! Ce protocole reste trop léger et ne s'inscrit pas dans une stratégie globale de protection des personnels et des usagers : pas de précisions sur les tests dont le déploiement, dans les établissements du second degré, a été un échec par manque d'organisation l'an dernier, pas de masques gratuits pour les élèves.

Capteurs or not ?

Le ministère recommande l'utilisation de capteurs de CO2 ou purificateurs d'air, mais renvoie leur fourniture aux collectivités locales. A la rentrée, bien peu d'établissements en disposeront selon les choix faits par les conseils départementaux pour les collèges et la Région des Pays de la Loire pour les lycées. Cette dernière a opté pour une campagne de "sensibilisation grand public quant aux règles d'aération", dont le respect "constitue à ce jour la réponse la plus simple et la plus efficace au besoin de renouvellement d'air". Des affiches vont être envoyées dans les établissements... La Région va également fournir "à chaque établissement un capteur de CO2 qui pourra être disposé librement selon les besoins" et pourra proposer un lot de 20 capteurs pour "répondre à des besoins spécifiques ou de mener des opérations ponctuelles dans des établissements lorsque cela sera requis".

Vaccination

Préférant s'exprimer dans les médias, méprisant le dialogue avec les organisations syndicales, le Ministre a annoncé une campagne de vaccination dans les établissements scolaires en n'en précisant aucunement les modalités : qui recueille les demandes ? Quand s'effectuent ces opérations ? Où se déroulent-elles (en établissement ou à l'extérieur) ? Qui accompagne ? Qui surveille ? Seul élément : ce ne sont pas des personnels de santé de l'Education Nationale qui en seront chargés... Autant de questions sans réponses qui montrent l'impréparation de cette rentrée et ne rassurent pas des personnels qui ont déjà dû pallier, l'an dernier, le manque d'anticipation du ministère, souvent au détriment de leur santé !

L'annonce de "l'éviction" des élèves non vacciné.es lors de la découverte d'un cas dans une classe - mesure discriminatoire -, sans concertation avec les organisations syndicales, pose des questions pédagogiques et sociales. Comment savoir si un élève est vacciné ? Comment organiser simultanément enseignement présentiel pour les vacciné.es et distanciel pour les autres ?

Quels moyens ?

Le CTA de janvier avait annoncé la couleur : suppressions de postes et HSA en pagaille, entraînant encore une contraction des moyens en EPLE et une hausse des effectifs de classe. Le SNES-FSU réclamait des demi-groupes pour combler les difficultés d'apprentissage des élèves causées par la crise sanitaire. En lycée, nous aurons des HSE, et en collège, rien ! Tout est renvoyé au dispositif "Devoirs faits" qui externalise le traitement de la difficulté scolaire hors la classe. Des aménagements de programmes ? Le ministère a annulé les groupes de travail prévus en mai sans explication ! Ajoutons à cela que les vies scolaires ont été très éprouvées l'an dernier, tout comme les PSY-EN qui, faute de moyens, sont empêché.es d'exercer leur métier comme elles.ils le souhaiteraient.

Au bout de cinq ans de présence au ministère, le bilan est désastreux : les réformes mises en place n'ont cessé de casser l'Ecole et d'accroître les inégalités en prétendant les réduire !

Autant de raisons d'être dans l'action et en grève le 23 septembre pour un plan d'urgence pour l'Education, les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail (rendez-vous départementaux et appel intersyndical en ligne sur www.nantes.snes.edu).

#Rentrée2021

Collèges, lycées :
**à quand
une préparation
de la rentrée
Monsieur
le ministre ?**

snés
FUSU

Modifications estivales en lycée

En lycée, un été riche en modifications :

- **Bac** : un décret et un arrêté parus au JO du 28 juillet entérinent la fin des évaluations communes et le passage au 40 % de contrôle continu pour la session 2022 annoncé par JM Blanquer à la fin de l'année scolaire. Pire, le ministère a repris un amendement de l'UNSA – pourtant rejeté par l'ensemble des autres organisations syndicales dont le SNES-FSU – qui place l'organisation de celui-ci dans les mains des conseils d'enseignements et du conseil pédagogique, avec présentation en CA, avec tous les risques inhérents de nouvelles contraintes sur le métier et les pratiques professionnelles ;

- **Professeurs principaux** : un décret du 19 juillet introduit la fonction de « professeur référent pour groupe d'élève », emplâtre nécessaire pour palier à l'impossibilité d'exercice de la fonction de professeur principal en cycle terminal. Sachant que leur création se fera au dépend de celui de PP (2 PRE conduisant à la perte d'1 PP) et que l'ISOE de ceux-ci est la moitié de celle d'un PP de Terminale (la plus faible des ISOE), l'entourloupe est grossière ;

- **Allègements de programmes** : le BO n°30 du 29 juillet (sans commentaire pour tou.tes les collègues qui ont profité du début des vacances pour préparer leurs cours) présente des « adaptations du périmètre de l'épreuve de Spécialité » de 7 disciplines de lycée général et 5 de lycée technologique ; ces ajustements peuvent être assez conséquents dans certaines disciplines.

Les vies scolaires font leur rentrée : déterminé.es à agir pour de meilleures conditions de travail et d'étude !

Après une année scolaire très perturbée et alors que les collègues CPE et assistant.es d'éducation ont fait leur rentrée fin août, le Ministre a présenté le nouveau protocole sanitaire dans les médias, sans concertation avec les organisations syndicales. Nous continuons à déplorer cette méthode de communication. La crise sanitaire a révélé et accentué l'insuffisance des moyens de vie scolaire alloués aux établissements au vu des nombreuses missions qui leur sont confiées.

L'annonce d'une dotation nationale de 698 ETP (Equivalents Temps Plein) faite fin août est trop tardive. En effet, l'anticipation des moyens en personnels est primordiale. Nous ne connaissons à l'heure actuelle ni l'enveloppe octroyée à notre académie, ni la durée de ces contrats. Pour que ces moyens soient réellement efficaces et qu'ils soulagent des vies scolaires lourdement éprouvées l'an dernier, il est indispensable qu'ils soient pérennes. Les dotations en AED annoncées en fin d'année scolaire n'ont pas intégré ce besoin lié à la crise sanitaire. Une aberration ! Certains établissements, comme dans la plupart des lycées de Sarthe, ont même vu leur dotation baisser, des postes de CPE ont même été supprimés (cas d'un lycée nantais avec internat !).

Les opérations de contact tracing ont pesé lourdement sur certains CPE l'an dernier et le travail avec l'ARS nécessiterait d'être revu. Trop souvent, en l'absence de personnels infirmiers, la charge de travail se déplace sur les personnels de vie scolaire et cela est inacceptable. Ajoutons que les postes d'infirmier.es ne sont pas suffisants pour notre académie et qu'il n'y a eu aucune création cette année, les nouveaux besoins étant gérés par redéploiement !

La campagne de vaccination à destination des collégiens et lycéens est un dispositif intéressant permettant, notamment, aux élèves qui le souhaitent l'accès au vaccin contre le Covid-19. Encore faut-il que l'opération soit menée avec une organisation réfléchie et non dans l'impréparation !

Enfin, les dotations en masques et autotests doivent être suffisantes et permettre aux personnels de vie scolaire d'en bénéficier. L'an dernier, trop fréquemment, elles.ils n'ont pas été prioritaires dans les distributions alors même qu'elles.ils étaient en contact quotidien avec les élèves démasqué.es (sur la cour de récréation, dans la cantine).

Le secteur CPE du SNES-FSU restera vigilant sur le respect des statuts et la sécurité des personnels de vie scolaire.

La **CAPA de contestation de l'appréciation finale de Rendez-vous de carrière dite de révisions** s'est tenue le 12 mai 2021. Celle-ci concernait 6 collègues au 8ème échelon et de 3 collègues au 9ème échelon n'ayant pas obtenu une réponse favorable à leur recours gracieux. Trois autres ont été également revus. Il faut noter qu'en amont de cette CAPA, 17 collègues sur 41 avaient déjà obtenu satisfaction suite à ce recours gracieux, accompagné.es par le SNES-FSU.

Lorsque celui-ci est bien préparé et justifié par des éléments écrits et factuels, le recours n'est donc pas une opération aventureuse et sans chance d'aboutir comme beaucoup trop de collègues semblent encore le penser.

La CAPA a permis de faire aboutir favorablement de nombreuses demandes de révision, en obtenant :

- des modifications de formulation inscrites aux dossiers portant parfois gravement atteinte à l'agent (qu'il s'agisse de formulations ayant trait au secret médical, de pièces administratives dont l'agent n'avait pas eu connaissance...);
- mais surtout un aboutissement favorable par un relèvement des items pour 6 des requérant.es, et notamment de tou.tes les adhérent.es qui nous avaient sollicité.es.

Preuve, s'il en est, de l'intérêt de requérir et de nous solliciter dans cette opération.

Nous avons souligné l'incompréhension des collègues devant deux problèmes majeurs à savoir :

- l'écart entre certaines appréciations, parfois dithyrambiques, et l'avis formulé sur certains items, souvent simplement satisfaisant.
- et un problème d'arithmétique simple qui consiste à mettre un avis final inférieur de type "Très satisfaisant" voire "Satisfaisant" alors même que sur les 11 items, il y a 7 ou 8 avis "Excellent" ... ce qui ne manque pas de susciter l'incompréhension voire de démotiver les agents.

Si l'on peut se réjouir de la baisse du nombre de collègues placés en "A consolider", l'administration a aussi accepté de faire remonter au niveau national la situation des 11 collègues qui, pour des raisons diverses (congés maternité, congés liés à des situations médicales, formations...), n'ont pu être évalués en PPCR au 9ème échelon pour le passage à la hors-classe et ne peuvent donc contester quoi que ce soit...

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : PETIT MODE D'EMPLOI

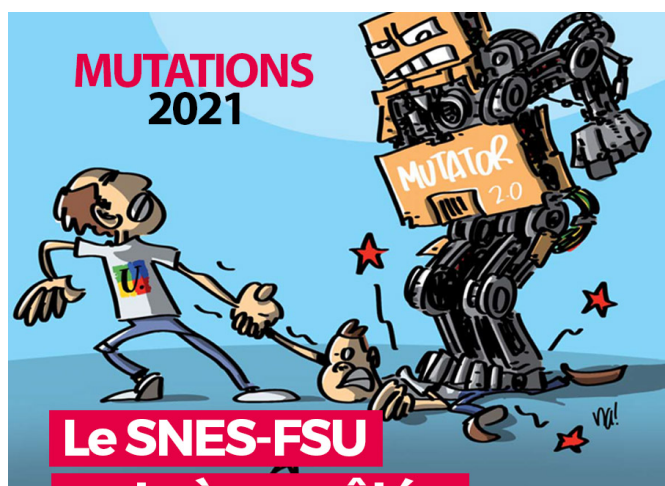
Une nouvelle campagne de Rendez-Vous de Carrière (RVC) va débiter à cette rentrée **pour les collègues dans leur seconde année au 6ème et 9ème échelon, ou seconde année et demie pour les 8ème échelons (voir mode de calcul plus précis sur le site national du SNES-FSU ou nous consulter)**. Normalement, un courrier doit avoir été envoyé fin juin par le rectorat à tou.tes les enseignant.es concerné.es.

Parallèlement, **les collègues ayant eu leur RVC en 2020-2021** recevront, vers la mi-septembre, la notification de l'avis du recteur.

Les militant.es du SNES-FSU peuvent vous accompagner dans les différentes étapes de ces temps importants pour la carrière, mais pas nécessairement agréables :

- pour la préparation du RDC, n'hésitez pas à nous contacter en cas de doutes sur l'agenda, les documents demandés par l'inspection, ou pour toute autre question.
- Courant juin, vous recevrez votre compte-rendu de RDC : les avis littéraux ainsi que les items de la grille de compétence peuvent être contestés. Nous pouvons vous apporter une aide sur ces points.
- Enfin, l'avis du recteur (mi-septembre) peut donner lieu, lui aussi, à deux recours successifs, recours gracieux préalable obligatoire au recours en CAPA. Les commissaires paritaires du SNES-FSU, qui y sont majoritaires, sauront soutenir votre recours.

Sur ce point des recours, il est important de ne pas s'auto-censurer et de faire confiance au SNES-FSU : lors de la CAPA de contestation des avis du recteur, 6 avis sur les 11 contestations de certifié.es ont obtenu une amélioration (voir compte-rendu ci-contre) ; et au niveau national, pour les agrégé.es, 45 % des contestations au 9ème échelon ont été réévaluées.



Le SNES, pour agir ensemble



Pour la seconde année depuis la mise en œuvre de la sinistre loi de transformation de la fonction publique (« TFP »), les opérations de mutation se sont déroulées sans le contrôle des organisations syndicales, ce que l'administration conçoit comme « la modernité ». Outre les risques d'erreurs, voire de manipulation de l'algorithme, ce manque de transparence ne permet plus aux élu.es des personnels d'expliquer aux collègues le résultat souvent complexe du mouvement, générant incompréhension voire suspicion chez celles et ceux n'ayant pas obtenu leur mutation, ou un résultat très insatisfaisant.

Même si la loi TFP rend possible le dépôt de recours, assisté.es par une organisation syndicale, en cas de « résultat défavo-

nable » et si les échanges avec les services de la DIPE au rectorat ont été positifs, il ne fallait pas en attendre des miracles. Aucune révision de mutation définitive n'a, hélas, été obtenue, mais, sur les 36 recours soutenus par les militant.es du SNES-FSU, 14 affectations à titre provisoire (ATP) ont été proposées par les services pour des situations très compliquées (familiales & médicales).

Autre utilité du recours, non négligeable pour notre action syndicale : il peut permettre de récupérer certaines données du mouvement qui pourront être utiles pour les conseils futurs.

N'hésitez pas, pour le mouvement Intra 2022, à demander conseil aux militant.es du SNES-FSU, aux horaires de permanence ou sur emploi@nantes.snes.edu.

SE SYNDIQUER, C'EST AGIR ENSEMBLE !

N'hésitez plus,

rejoignez le plus grand collectif de professionnels des collèges, lycées et CIO :

58 000 syndiqués,

titulaires ou non, actif.ves ou non, professeur.es, CPE, Psy-EN, AED, AESH.

SE SYNDIQUER,

pour garder la main sur son métier

et

défendre ensemble nos droits collectifs et individuels !

Pour ne pas rester isolé.e !

Pour être informé.e

(publications, courriels, stages...)

Pour participer à la réflexion et à l'action collective

Parce que c'est utile et pas cher

(cotisation proportionnelle à l'indice de rémunération et à la quotité de service, 66% remboursés)



La rentrée 2021/2022 s'effectue pour beaucoup de non titulaires dans l'attente d'une affectation. En effet, très peu ont reçu courant juillet la lettre d'affectation. Comment expliquer cette situation ?



Premier élément et peut-être le plus important : la baisse drastique des heures pour les non-titulaires. Les DGH (Dotation Globale Horaire) sont en baisse partout dans l'académie, aussi bien en collège qu'en lycée. Or, ces DGH conditionnent la création de BMP (Bloc Moyen Provisoire) sur lesquels les non titulaires sont affecté.es dès juillet. Ajoutons à cela la réforme du lycée qui a entraîné des pertes d'heures pour plusieurs disciplines. Autant de supports pour les non titulaires qui n'existent plus.

Il faut également mentionner le nombre toujours plus important d'agents non titulaires : environ 1400 contractuel.les (dont 400 CDI). Malheureusement, le service rectoral de la DIPE 5, en charge de la gestion de ces personnels, est lui toujours composé d'une dizaine de personnes, avec des secrétaires qui gèrent parfois jusqu'à 10 matières, et donc autant de contractuel.les. Difficile alors de pouvoir réaliser son travail dans de bonnes conditions. Ce sont ces mêmes personnels qui ont en charge la nomination des TZR (Titulaire Zone de Remplacement), soit plus de 1100 collègues de plus.

Depuis le début de la période d'affectation, le rectorat envoie un courrier mensonger aux collègues non titulaires. En effet, une récente décision du Tribunal Administratif de Nantes empêche le rectorat d'imposer des baisses de quotité aux collègues en CDI (et donc une baisse de salaire). En réaction, le rectorat a alors annoncé vouloir nommer les dits collègues selon leur quotité et non leur lieu de résidence. Ainsi, un.e agent.e résidant à Angers pouvait être nommé.e en Vendée ou en Mayenne sans aucune contrepartie financière. Nous avons demandé à être reçus par le Recteur, demande restée sans réponse au moment de la rédaction de cet article. Toutefois, les premières remontées de terrain indiquent que le rectorat conserve la même façon de fonctionner que les années passées : menacer de licenciement, pratique illégale, tout.es les collègues qui refuseraient de signer un avenant à leur CDI, leur faisant baisser leur quotité et donc leur rémunération.

Pour améliorer les conditions de travail des agents non titulaires, le SNES-FSU réclame la mise en place d'établissement de rattachement à l'instar de nos collègues TZR, ouvrant la possibilité d'un dédommagement des frais de transport. Outre la réelle avancée que cela constituerait pour les collègues concerné.es, ce dispositif aurait pour avantage de dissuader le rectorat, en raison du coût financier important, de pratiquer à grande échelle la nomination aux quatre coins de l'académie.

AESH

Revalorisation des AESH, le ministère reste au milieu du gué

Mise à jour 27/08/2021 : Après les mobilisations initiées par la FSU, le ministère concède une avancée significative en restaurant une grille à avancement automatique. Mais l'ensemble du dispositif est bien loin de répondre aux revendications des AESH.

28 août 2021



Vos questions

Le Snes défend les droits individuels et collectifs. Vos représentants vous répondent, vous conseillent et vous accompagnent.

[Accès à la FAQ](#)

Vous ne trouvez pas votre réponse, [posez-nous votre question](#)

Pour en savoir plus ...





La section académique du SNES-FSU de Nantes vous propose, tout au long de l'année, des **stages de formation syndicale** pour vous informer, répondre aux besoins réels et créer des temps d'échange entre collègues sans hiérarchie.

Ils sont **ouverts à toutes et tous, syndiqué.es ou non.**

Pour les adhérent.es à jour de leur cotisation, le SNES-FSU prend en charge les frais de déplacement et une part forfaitaire des frais de repas.

L'organisation des stages syndicaux pour l'année 2021-2022 n'est pas terminée et toutes les informations (lieux, dates, etc.) ne sont pas encore arrêtées. Dès que ce programme sera finalisé, il figurera sur notre site, rubrique "Stages".



Pour se tenir au courant :
www.nantes.snes.edu, rubrique "Stages" et/ou



Résultats des votes à la Commission Administrative Académique

| | Inscrits | Votants | B & Nuls | exprimés | EE | % EE | U&A | % U&A |
|-------|----------|---------|----------|----------|-----|------|-----|-------|
| 44 | 778 | 419 | 14 | 405 | 204 | 50,4 | 201 | 49,6 |
| 49 | 337 | 111 | 3 | 108 | 26 | 24,1 | 82 | 75,9 |
| 53 | 109 | 24 | 1 | 23 | 11 | 47,8 | 12 | 52,2 |
| 72 | 369 | 124 | 0 | 124 | 25 | 20,2 | 99 | 79,8 |
| 85 | 198 | 63 | 0 | 63 | 20 | 31,7 | 43 | 68,3 |
| Acad. | 1791 | 741 | 18 | 723 | 286 | 39,6 | 437 | 60,4 |

Le Secrétariat Académique

- Rémy Barreteau
- Cécile Delianne
- Gilles Fourier
(trésorier adjoint)
- Marie Haye
- Nelly Hervouet
(secrétaire générale)
- Xavier Hill
- Céline Pella (trésorière)
- François Peschard
- Geoffrey-Gaylord Remaud

Le Bureau Académique

Au titre d'Unité et Action

Titulaires

Aminata Bathily, Eric Boyer, Nelly Hervouet, Xavier Hill, Céline Pella, Gisela Lefebvre

Suppléants

Laurent Blancs, Cécile Delianne, Gilles Fourier, François Peschard, Geoffrey-Gaylord Remaud, Alexandra Tollot

Au titre d'Ecole Emancipée

Titulaires

Amélie De Schepper, Marie Haye, Lucie Lefèvre

Suppléants

Loïc Dalaine, Christophe Hélou, Sylvain Marange

Section Académique

15 rue Dobrée
44100 Nantes
Tél : 02.40.73.52.38

s3nat@snes.edu
www.nantes.snes.edu

MAYENNE S2 53

Maison des Syndicats
15 rue Saint Mathurin
53000 LAVAL
Tél : 02 43 53 51 32
Courriel :
snes53@nantes.snes.edu

SARTHE S2 72

29 place d'Alger
72000 Le Mans
Tél : 02 43 28 69 58
Site : <http://snes72.org/>
Courriel :
snes72@nantes.snes.edu

LOIRE ATLANTIQUE S2 44

8 place de la gare de l'Etat
case postale 8
44276 NANTES cedex 2
Tél : 02 40 35 96 71
Courriel :
snes44@nantes.snes.edu

MAINE & LOIRE S2 49

Bourse du travail
14 place Imbach
49100 ANGERS
Tél : 02 41 25 36 44
02 41 25 36 43
Courriel :
snes49@nantes.snes.edu

VENDÉE S2 85

Pôle associatif - 71 Bd A.Briand
Boite postale 93
85003 LA ROCHE SUR YON
Tél : 02 51 37 86 23
Courriel :
snes85@nantes.snes.edu



Permanences au s3 (15 rue Dobrée, à Nantes)

Les heures et jours de permanences ne sont pas encore fixés, car ils dépendent des emplois du temps de nos militant.es, tou.tes en poste en établissements. **Voir notre site régulièrement mis à jour, rubrique "Contacts".**

Adhésions : Céline Pella (trésorière)

Emploi, Carrière, Mutations :
Cécile Delianne, Marie Haye, Nelly Hervouet,
Xavier Hill, Jeffrey-Gaylord Remaud

Stagiaires, EAP, contractuel.les alternant.es : Marie Haye, Jeffrey-Gaylord Remaud

Non-titulaires : François Peschard

PSY-EN : Florence Corbé et Françoise Ménard

CPE : Christelle Blayo

Professeur.es documentalistes : nous contacter

Retraite : Rémy Barreteau
1^{er} et 3^e mardi du mois de 9 h 30 à 11 h 30

Contacter la section académique par courriel

Questions générales, adhésion : s3nat@snes.edu

Emploi, carrière, mutations : emploi@nantes.snes.edu

Non-titulaires : nontitulaires@nantes.snes.edu

Stagiaires : stagiaires@nantes.snes.edu

CPE : cpe@nantes.snes.edu

AED : aed@nantes.snes.edu

AESH : aesh@nantes.snes.edu



Ont participé à la rédaction et à l'élaboration de ce numéro de **SNES Pays de Loire** :
Hélène Bouchoux, Cécile Delianne, Marie Haye, Nelly Hervouet, Xavier Hill, Céline Pella, François Peschard,
Jeffrey-Gaylord Remaud.